

Master MEEF 1er degré 2e année

Année universitaire 2023 - 2024

STAGE EN ECOLE (stage rémunéré et stage en pratique accompagnée)

Sommaire

[Cadre général 3](#_Toc138914739)

[a. Répartition du stage 3](#_Toc138914740)

[b. Régime du stage 3](#_Toc138914741)

[Accompagnement de l’étudiant ou de l’étudiante 3](#_Toc138914742)

[a. Le stage en responsabilité (EPR) 3](#_Toc138914743)

[b. Le stage en pratique accompagnée (EPA) 4](#_Toc138914744)

[Objectifs 4](#_Toc138914745)

[Activité de l’étudiant ou de l’étudiante 5](#_Toc138914746)

[a. Le stage en responsabilité (EPR) 5](#_Toc138914747)

[b. Le stage en pratique accompagnée (EPA) 5](#_Toc138914748)

[i. la préparation à la prise en charge de la classe 5](#_Toc138914749)

[ii. le bilan 6](#_Toc138914750)

[c. Déontologie 6](#_Toc138914751)

[Le Portfolio 6](#_Toc138914752)

[Evaluation du stage 7](#_Toc138914753)

[a. SI 9.3 Analyser une séquence d’enseignement-apprentissage 7](#_Toc138914754)

[b. SI 10.3 – Rendre compte du développement de ses compétences professionnelles 7](#_Toc138914755)

[Annexes 9](#_Toc138914756)

[Annexe 1 - Extrait de l’arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation). 9](#_Toc138914757)

[Annexe 2 – Attendus de fin de formation du Master MEEF 1er degré 13](#_Toc138914758)

[Annexe 3 – fiches ME relatives au développement de la réflexivité 15](#_Toc138914759)

[ME 930 - Concevoir et analyser sa pratique pour l'améliorer 15](#_Toc138914760)

[ME 1030 - Faire évoluer sa pratique par l'analyse 16](#_Toc138914761)

[Annexe 4 — Fiche de visite à compléter par le tuteur ou la tutrice INSPÉ (stage EPR) 17](#_Toc138914762)

[Annexe 5 — Fiche de visite à compléter par le tuteur ou la tutrice DSEN (stage EPR) 18](#_Toc138914763)

[Annexe 6 — Rapport de l’enseignant ou l’enseignante d’accueil (stage EPA, 1er semestre) 19](#_Toc138914764)

[Annexe 7 — Rapport de l’enseignant ou de l’enseignante d’accueil (stage EPA, semestre 10) 20](#_Toc138914765)

[Annexe 8 — Attestation de présence (stage en pratique accompagnée) 22](#_Toc138914766)

[Annexe 9 — Coordonnées des services pédagogiques des sites de l’INSPÉ 23](#_Toc138914767)

# Cadre général

## a. Répartition du stage

Le stage en école de seconde année de Master est la prolongation et l’approfondissement du stage en école suivi par l’étudiant ou l’étudiante en première année. Il correspond à 12 semaines, l’équivalent d’une semaine étant libérée pour la passation des écrits et des oraux du CRPE. Le stage comprend une partie massée (deux - ou trois - semaines distinctes selon les départements) et une partie filée (équivalent de huit semaines massées à raison d’un ou deux jours par semaine).

## b. Régime du stage

En fonction de la détermination du type de stage en fin de M1, il s’effectue sous l’un de ces deux régimes :

* Un stage rémunéré en responsabilité complète et faisant l’objet d’un contrat avec l’employeur. L’accès à ce stage est soumis à conditions et les recrutements se font au terme de la première année de Master. L’étudiant ou l’étudiante effectuant ce type de stage est appelé dans la suite EPR (étudiant (ou étudiante) en pratique en responsabilité).
* Un stage en pratique accompagnée donnant lieu à gratification. Il se déroule dans la classe d’un enseignant ou une enseignante d’accueil. L’étudiant ou l’étudiante est amenée pour une période déterminée à prendre en responsabilité pédagogique la classe. L’étudiant ou l’étudiante effectuant ce type de stage est appelé dans la suite EPA (étudiant en pratique accompagnée).

# Accompagnement de l’étudiant ou de l’étudiante

## a. Le stage en responsabilité (EPR)

Chaque étudiant ou étudiante de M2 bénéficie de l’accompagnement d’un tuteur ou d’une tutrice INSPÉ et d’un tuteur ou d’une tutrice DSDEN. Il ou elle peut également bénéficier de l’aide des acteurs de la circonscription.

Le binôme formé par le tuteur ou la tutrice INSPÉ et le tuteur ou la tutrice DSDEN accompagne l’étudiant ou l’étudiante tout au long de l’année. Un rendez-vous de l’étudiant ou de l’étudiante avec son binôme de suivi est prévu dans l’année au terme du 1er semestre afin de faire le point sur la première période de stage et en lien avec la SI 9.3. Une visite (au moins) est effectuée durant l’année universitaire par le tuteur ou la tutrice INSPÉ. En fonction des besoins et du fonctionnement de l’institution, une ou plusieurs visites sont effectuées par le tuteur ou la tutrice DSDEN et d’autres formateurs de la circonscription d’exercice de l’étudiant ou de l’étudiante. Chaque visite donne lieu à la rédaction d’une fiche de visite (annexe 4 pour le tuteur ou la tutrice INSPÉ, annexe 5 pour le tuteur ou la tutrice DSDEN).

Il revient à chacun des tuteurs et tutrices ou à un autre formateur ou formatrice d’alerter l’INSPÉ et la DSDEN concernée en cas de difficulté de l’EPR nécessitant un accompagnement spécifique. Un EPR se trouvant en difficulté doit recourir rapidement à ses tuteurs afin de bénéficier du meilleur soutien et du meilleur accompagnement possible.

## b. Le stage en pratique accompagnée (EPA)

Pour le stage en pratique accompagnée, chaque étudiant ou étudiante de M2 bénéficie de l’accompagnement d’un tuteur INSPÉ et, durant les stages, est accueilli par un enseignant ou une enseignante d’accueil.

L’enseignant ou l’enseignante d’accueil

* facilite l’observation conduite par l’étudiant ou l’étudiante en orientant son regard vers des points spécifiques de l’organisation et de l’activité de la classe et en explicitant les aspects de sa pratique qu’il juge les plus formateurs ;
* permet à l’étudiant ou l’étudiante une prise en charge progressive de la classe jusqu’à des journées complètes au fur et à mesure du déroulement du stage ;
* fait avec l’étudiant ou l’étudiante le bilan des séances et des séquences construites et menées par ces derniers au travers d’entretiens post-séance.

Si besoin, l’enseignant ou l’enseignante d’accueil contacte les services pédagogiques des sites de rattachement (annexe 9).

# Objectifs

Les objectifs et les compétences travaillées sont définis

* par le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation (annexe 1)
* par les attendus du Master MEEF 1er degré (annexe 2).

Les exigences sont identiques pour les deux types de stage.

À partir des connaissances et compétences acquises en M1, l’étudiant ou l’étudiante :

* approfondit sa maîtrise et sa compréhension du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l’éducation ;
* approfondit sa compréhension et son appropriation du fonctionnement institutionnel de l’école ;
* renforce sa préparation au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) ;
* recueille des matériaux pour alimenter son portfolio dans le cadre de la construction réflexive de ses compétences et du traitement des situations intégratrices.

N.B : On appelle situation intégratrice une évaluation ou un groupe d’évaluation mobilisant divers acquis pour traiter un problème complexe en lien avec une compétence ou un groupe de compétences.

# Activité de l’étudiant ou de l’étudiante

## a. Le stage en responsabilité (EPR)

L’étudiant ou l’étudiante est en responsabilité pédagogique et administrative pour les journées de stage, de la conception des séances et des séquences au suivi des apprentissages des élèves et à la correction de leurs travaux. L’étudiant ou l’étudiante est responsable de leur sécurité. Il ou elle est amenée dans le cadre de son service à prendre en charge des activités pédagogiques complémentaires (APC) et à rencontrer les familles. Il ou elle tient son cahier journal tout au long des périodes de stages et le présente à ses visiteurs ainsi que les fiches de préparation, les progressions et programmations qu’il est amené à établir. Il ou elle veille à la continuité pédagogique de la classe avec le ou la titulaire de celle-ci.

L’étudiant ou l’étudiante assiste aux différents conseils de l’école en fonction de sa quotité de service. Il est évidemment soumis aux règles de confidentialité propres aux conseils.

## b. Le stage en pratique accompagnée (EPA)

Pour le stage en pratique accompagnée, l’étudiant ou l’étudiante prend en charge les élèves et est accompagné par l’enseignant ou l’enseignante d’accueil de manière continue. L’étudiant ou l’étudiante met en œuvre des séquences et prend progressivement en main la totalité de la journée (depuis l’arrivée des élèves dans la cour jusqu’à leur sortie) pour approcher la pleine responsabilité de l’année de fonctionnaire stagiaire. La pratique accompagnée porte sur toutes les disciplines de l’école élémentaire et tous les domaines d’activité de l’école maternelle. Elle peut amener à la prise en charge accompagnée d’activités pédagogiques complémentaires (APC).

Le choix, le nombre et la programmation des séances prises en charge par l’étudiant ou l’étudiante se font avec l’accord de l’enseignant d’accueil.

L’étudiant ou l’étudiante — sous réserve de l’acceptation par le directeur d’école et de l’équipe pédagogique — est encouragé à assister aux différents conseils de l’école Il est évidemment soumis aux règles de confidentialitépropres aux conseils.

### i. la préparation à la prise en charge de la classe

La conduite de séances par l’étudiant ou l’étudiante est anticipée au cours des **enseignements du M2 MEEF 1re degré** par l’ensembledes modules d’enseignement didactiques et relatifs au développement des compétences professionnelles (ME 930 et 1030)[[1]](#footnote-1)**.**

Chaque prise en charge fait l’objet d’une **fiche de préparation élaborée par l’étudiant ou l’étudiante et présentée à l’enseignant ou l’enseignante d’accueil**. Cette fiche précise les objectifs visés en termes de connaissances et de compétences**,** les phases de la séance**,** les activités des élèves**,** les dispositifs d’évaluation… Lorsque cette prise en charge est dans le cadre d’une journée ou plus, la page de cahier-journal correspondante est également présentée.

### ii. le bilan

Dans le cadre du stage en pratique accompagnée, les bilans sont faits :

i. par les **entretiens avec l’enseignant ou l’enseignante d’accueil**: à l’issue de chaque journée ou de chaque stage, étudiant(s) ou étudiante(s) et enseignant ou enseignante d’accueil analysent ensemble la séance / les séances conduite(s) par l’étudiant ou l’étudiante ;

ii. par le **rapport de l’enseignant ou de l’enseignante d’accueil** (annexe 6 pour les stages se déroulant au semestre 9 ; annexe 7 pour les stages se déroulant au semestre 10 ; annexe 8 pour l’attestation de présence à renseigner au terme de chaque période de stage) ;

iii.parles **ateliers post-stages,** qui permettent un retour réflexif sur la pratique de l’étudiant ou de l’étudiante et contribuent à la perception des effets des pratiques d’enseignement sur les apprentissages des élèves.

## c. Déontologie

Sur l’ensemble du stage, l’étudiant ou l’étudiante est soumis dans son attitude et sa pratique au respect de l’ensemble des règles de l’institution scolaire (assiduité, ponctualité, neutralité, sécurité des élèves, discrétion et confidentialité).

# Le Portfolio

Il est attendu de l’étudiante ou de l’étudiante que – **dans la continuité du M1** – il ou elle recueille une trace des activités observées et des activités mises en œuvre. Ce recueil contribue à l’enrichissement de son **portfolio.**

Ce portfolio devra être organisé à des fins réflexives par l’étudiant ou l’étudiante. Il pourra l’être en fonction des grands blocs de compétences, des grandes catégories de situations intégratrices d’évaluation et des tâches qu’il ou elle sera amenée à accomplir tout au long de sa scolarité. D’autres organisations sont évidemment possibles.

Le portfolio est une ressource pour l’évaluation de plusieurs situations intégratrices.

Il est une ressource pour la validation des compétences numériques

Il contribue également au renforcement de la préparation au concours et de l’entraînement au futur exercice du métier en responsabilité.

Ce portfolio comprend :

* les progressions et les programmations dans les disciplines enseignées ;
* des extraits du cahier journal avec bilan prévu/réalisé ;
* des fiche(s) de préparation de séances inscrites dans une séquence ;
* au moins deux séquences d’apprentissages pour une période ;
* les outils d’évaluation des progrès des élèves et de différenciation.

Il peut également comprendre :

* des analyses de séances observées ;
* des extraits de références théoriques mobilisées ;
* des productions d’élèves commentées.
* des rapports ou extraits de rapports par les différents visiteurs.
* des bilans personnels suite à des observations, des entretiens….

L’ensemble des éléments recueillis dans le portfolio doit permettre à l’étudiant ou l’étudiante de montrer le cheminement de la construction de compétences professionnelles.

Son organisation – qui est de la responsabilité de l’étudiant ou de l’étudiante – est reliée aux situations intégratrices appelant à s’appuyer sur le stage.

Il contribue ainsi à la construction des compétences professionnelles du futur professeur des écoles.

# Evaluation du stage

## a. SI 9.3 – Analyser une séquence d’enseignement-apprentissage

La tâche de cette situation intégratrice est l’analyse d’une séquence d’apprentissage mise en œuvre en tout ou partie par l’étudiant ou l’étudiante. Cette analyse prend notamment en compte l'explicitation de l'enseignement et l’illustre.

Elle devra se situer par rapport :

* aux programmes du premier degré actuellement en vigueur au moment du stage ;
* aux compétences des métiers du professorat et de l’éducation telles qu’elles sont reprises dans le document cadre « former l’enseignant du 21 siècle » ;
* aux attendus de fin de formation initiale du Master MEEF 1er degré.

L’étudiant ou l’étudiante décrit et analyse le fonctionnement et les éventuels dysfonctionnements rencontrés. Il s’attache notamment à déterminer les raisons qui peuvent expliquer l’écart entre ce qu’il avait prévu de faire et ce qu’il a réellement effectué. La qualité de la réflexivité est l’un des critères d’évaluation.

## b. SI 10.3 – Rendre compte du développement de ses compétences professionnelles

Cette tâche s’effectue – pour les EPR et les EPA – sous la forme d’une soutenance. Elle s’appuie sur l’ensemble des périodes de stages effectuées au cours de l’année universitaire.

Cette soutenance comprend deux temps : présentation (15 minutes), entretien avec la commission (30 minutes).

Les questions de la commission de soutenance partent du propos et des documents produits par l’étudiant ou l’étudiante, mais peuvent également concerner l’école et le métier d’enseignant. Les réponses de l’étudiant ou l’étudiante s’appuieront sur l’ensemble du portfolio, ce dernier incluant l’ensemble des périodes de stage.

La soutenance prend aussi en compte l’ensemble du parcours de formation du stagiaire. Pour les EPR, la commission de soutenance comprend le binôme de suivi. Pour les EPA, elle est formée de deux formateurs dont le tuteur ou la tutrice INSPÉ.

**Rappel :** d’autres situations intégratrices peuvent s’appuyer sur les observations et activités de l’étudiant ou de l’étudiante pendant les périodes de stages. Dans le cadre du stage EPA, l’étudiant ou l’étudiante informe l’enseignant ou l’enseignante d’accueil de ses besoins.

.

# Annexes

## **Annexe 1 - Extrait de** l’arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 (**référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).**

N.B : Dans la partie « Compétences communes à tous les professeurs », nous n’avons conservé que ce qui concerne le professeur des écoles.

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à

1. affirmer que **tous les personnels concourent à des objectifs communs** et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;

2. reconnaître **la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice ;

3. identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14,

- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4),

- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

**Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation**

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

**Compétences communes à tous les professeurs**

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d‘enseignement.

**En particulier, à l'école**

. Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l’école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.

. Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

[….]

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

**En particulier, à l'école**

. Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.

. Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

[….]

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

**En particulier, à l'école**

. Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.

. Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

[….]

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.

- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

**En particulier, à l'école**

. À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.

. Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).

. Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.

. Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux.

. Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

[….]

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.

- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

## Annexe 2 – Attendus de fin de formation du Master MEEF 1er degré

**L’étudiant ou l’étudiante-professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'EN**

A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l’école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier

A11 - Respecte et fait respecter les principes d’égalité, de laïcité, d’équité, de tolérance et de refus de toute discrimination

A12 - Répond aux exigences d’assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité

A13 - Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l’établissement

A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes

A15 - Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)

A16- Adopte une attitude favorable à l’écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)

A17 - Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école

A18 - Rend compte de son travail aux acteurs concernés

A19 - Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l’usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

**L’étudiant ou l’étudiante-professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages**

A20 - Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l’enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action

A21 - Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d’enseignement de l’école maternelle et de l’école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

A22 - Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés

A23 - Planifie des séquences d’enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés

A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation

A25 - Installe et entretient un cadre d’apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu’elles surviennent

A26 - Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d’évaluation, dont l’observation et l’autoévaluation pour :

- mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ;

- déterminer les actions d’accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ;

- analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter

**L’étudiant ou l’étudiante-professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel**

A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves

A31 - Intègre une dimension évaluative à l’ensemble de son action en ayant le souci d’en mesurer l’efficacité

A32 - Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier

A33 - Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs

A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques

A35 - Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

A36 - Intègre des savoirs, maîtrise la complexité, formule des avis à partir d’informations incomplètes ou limitées

A37 - Est conscient de la relativité de ses savoirs, des limites de ses choix, des influences qui les affectent et tient compte des implications sociales et éthiques de ses actions dans le domaine de l’éducation

A38 - Comprend les problèmes philosophiques et épistémologiques relatifs aux champs disciplinaire et didactique en se fondant sur les connaissances scientifiques acquises

A39 - Fait œuvre d’originalité en développant et/ou en mettant en application des idées, dans un contexte d’action ou de recherche

## Annexe 3 – fiches ME relatives au développement de la réflexivité

### ME 930 - Concevoir et analyser sa pratique pour l'améliorer

|  |
| --- |
| **Intitulé module :** Concevoir et analyser sa pratique pour l'améliorer |
| **SEMESTRE :** 9 | **Code module :** ME 930 |
| **Section CNU :** 70 | **% h d’interventions extérieures (EN) :** 100% (co-intervention) |
| **Heures enseignement** | CM | - | **Responsable du module :**Laurent Husson et coordonnateurs pédagogiques des stages sur site  |
| TD | 8 h  |
| TP | 12 h  |
| **Heures de Travail personnel** | 169h  |
| **Prérequis** | Acquis de l’ensemble de l’année de M1 |
| **Situations intégratrices visées** | SI 9.3 – Analyser une séquence d’enseignement-apprentissage |
| **Axes de formation** | *a. Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l’éducation nationale* Cadre de référence et fondements éthiques du métier La vie de l’école*b. Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages* - Efficacité de l’enseignement : connaissance, évaluation, compréhension et prise en compte de la diversité des élèves et des contextes d’apprentissage*c. Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel* -Pratique réflexive et recherche |
| **Modalités de formation** | Analyse d’outils et de pratiques professionnelles en lien avec le stageStage 1/3 temps |
| **Objectifs et contenus** | La préparation et l’analyse du stage préparent à l’activité enseignante, à un questionnement et à une analyse de sa pratique (curiosité, recul réflexif, rigueur, première prise en compte de la complexité). L’étudiant ou l’étudiante acquiert les cadres de l’analyse de pratique et d’auto-positionnement. Il questionnera sa pratique de manière individuelle et collective relativement à l’ensemble des gestes professionnels :* La gestion d’une classe, l’exercice de l’autorité, l’attention à la diversité, le refus des discriminations, la prise en compte des besoins particuliers, …
* La construction et la conduite de progressions et de programmations, de séquences et de séances d’apprentissage, d’évaluation et de différenciation

*-> en lien avec le ME 925 - S'exercer à l'évaluation et à la différenciation** L’usage des différents outils et modalités d’organisation de la classe et du travail des élèves (y compris numériques)

L’étudiant ou l’étudiante identifiera usera de différentes ressources pour la pratique professionnelle.**Quatre heures durant l’année au minimum sont consacrées à la démarche portfolio durant l’année de M2 à la suite de l’année de M1. Cette démarche sera reprise dès le début de l’année** |

##

### ME 1030 - Faire évoluer sa pratique par l'analyse

|  |
| --- |
| **Intitulé module :** Faire évoluer sa pratique par l'analyse |
| **SEMESTRE :** 10 | **Code module :** ME1030 |
| **Section CNU :** 70 | **% h d’interventions extérieures (EN) :** 100% (co-intervention) |
| **Heures enseignement** | CM | - | **Responsable du module :**Laurent Husson et coordonnateurs pédagogiques des stages sur site |
| TD | -  |
| TP | 14 h  |
| **Heures de Travail personnel** | 244 h |
| **Prérequis** | Acquis de l’ensemble du semestre précédent |
| **Situations intégratrices visées** | SI 10.3 – Rendre compte du développement de ses compétences professionnelles |
| **Axes de formation** | *a. Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l’éducation nationale* Cadre de référence et fondements éthiques du métier La vie de l’école*b. Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages*- Efficacité de l’enseignement : connaissance, évaluation, compréhension et prise en compte de la diversité des élèves et des contextes d’apprentissage*c. Le professeur, praticien réflexif, acteur* *de son développement professionnel* - Pratique réflexive et recherche |
| **Modalités de formation** | Analyse de documents et d’outils – Analyse de situations et de pratiques professionnelles en lien avec le stageStage 1/3 temps |
| **Objectifs et contenus** | En continuité avec le ME 930 Concevoir et analyser sa pratique pour l'améliorer, l’étudiant ou l’étudiante approfondira l’analyse de la pratique enseignante relativement à l’ensemble des gestes professionnels afin de développer les compétences relatives aux items suivants :* La gestion d’une classe, l’exercice de l’autorité, l’attention à la diversité, le refus des discriminations, la prise en compte des besoins particuliers, …
* La construction et la conduite de progressions et de programmations, de séquences et de séances d’apprentissage, d’évaluation et de différenciation, …
* L’usage des différents outils et modalités d’organisation de la classe et du travail des élèves (y compris numériques)
* L’exploitation des ressources pour la formation

**Quatre heures durant l’année au minimum sont consacrées à la démarche portfolio durant l’année de M2 à la suite de l’année de M1. Cette démarche sera reprise dès le début de l’année** |

## Annexe 4 — Fiche de visite à compléter par le tuteur ou la tutrice INSPÉ (stage EPR)

|  |  |
| --- | --- |
|  | Fiche de visite Année universitaire 2023-2024 |
| NOM Prénom de l’étudiante ou de l’étudiante en stage : Localité :École :Classe :Date, horaire et durée de la visite :Nom prénom et qualité du formateur ou de la formatrice : |
| Particularités des conditions d’exercice : *organisation, fonctionnement ayant une incidence sur la prise en main de la classe (effectifs, niveaux, présence d’élèves à besoins particuliers, locaux, décloisonnement…).* |
|  |
| Préparation et conception de la séance : *qualité et régularité des écrits professionnels, pertinence de la conception des séances en fonction du niveau de la classe, des contenus et de la progression ; maîtrise des contenus enseignés.* |
|  |
| Conduite de la séance : *adéquation entre activités prévues et tâches effectives des élèves ; prise en compte des réponses des élèves ; exploitation des habitudes de travail.* |
|  |
| Relation pédagogique : *positionnement du stagiaire vis-à-vis des élèves ; climat de la classe ; gestion du groupe classe et des groupes de travail.* |
|  |
| Analyse de la pratique – Participation à l’entretien : *analyse de l’adéquation entre activités prévues et tâches effectives des élèves ; nature de la participation à l’entretien, capacité à identifier les points d’appui et les points de difficultés.* |
|  |
| Axes de progrès et conclusion |
|  |
| Signature du stagiaire : Signature du formateur :  |

## Annexe 5 — Fiche de visite à compléter par le tuteur ou la tutrice DSEN (stage EPR)

|  |  |
| --- | --- |
| 2017_logo_academie_Nancy_Metz | Fiche de visite Année universitaire 2023-2024 |
| NOM Prénom e l’étudiante ou de l’étudiante en stage  : Localité :École :Classe :Date, horaire et durée de la visite :Nom prénom et qualité du formateur ou de la formatrice : |
| Particularités des conditions d’exercice : *organisation, fonctionnement ayant une incidence sur la prise en main de la classe (effectifs, niveaux, présence d’élèves à besoins particuliers, locaux, décloisonnement…).* |
|  |
| Préparation et conception de la séance : *qualité et régularité des écrits professionnels, pertinence de la conception des séances en fonction du niveau de la classe, des contenus et de la progression ; maîtrise des contenus enseignés.* |
|  |
| Conduite de la séance : *adéquation entre activités prévues et tâches effectives des élèves ; prise en compte des réponses des élèves ; exploitation des habitudes de travail.* |
|  |
| Relation pédagogique : *positionnement du stagiaire vis-à-vis des élèves ; climat de la classe ; gestion du groupe classe et des groupes de travail.* |
|  |
| Analyse de la pratique – Participation à l’entretien : *analyse de l’adéquation entre activités prévues et tâches effectives des élèves ; nature de la participation à l’entretien, capacité à identifier les points d’appui et les points de difficultés.* |
|  |
| Axes de progrès et conclusion |
|  |
| Signature du stagiaire : Signature du formateur :  |

## Annexe 6 — Rapport de l’enseignant ou l’enseignante d’accueil (stage EPA, 1er semestre)

|  |  |
| --- | --- |
| **Master MEEF Mention 1er degré – 2e année** | Année universitaire 2023-2024 |
| **Stage en pratique accompagnée en école** **Rapport de l’enseignant ou enseignante d'accueil** |
| **NOM Prénom de l’étudiant ou l’étudiante :****Site de formation :** **Groupe :**  |
| **Enseignant ou enseignante d’accueil:** *Nom Prénom :***Contexte du stage** Stage massé  **🞎** Stage filé  **🞎** *D*ates *: du …………………. au ………………….       Durée (en jours de classe) :* *Ecole et adresse de l’école :* *Niveau de la classe d’accueil :* |
| **Conditions d’exercice :**  |
| **- L’étudiant ou l’étudiante obéit aux règles de ponctualité / Assiduité** | **🞎 Non** | **🞎 Oui** |
| *Commentaires éventuels :* |
| **Activité de l’étudiante ou de l’étudiante pendant la période de stage** |
| **Implication dans la classe :** |
| ***Pour chacune des 3 rubriques, évaluez le stagiaire en cochant l'une des cases entre 1 (très insuffisant) et 4 (très satisfaisant)*** | **1** | **2** | **3** | **4** |
| **- Curiosité professionnelle** *(questionnement, recherche personnelle, qualité des entretiens …)* |  |  |  |  |
| **- Investissement dans le domaine de la pédagogie** *(prise en charge de la classe et/ou de groupes, diversité des séances ou activités animées, …)* |  |  |  |  |
| **Préparation et conduite de séances** |  |  |  |  |
| **Gestion de la classe et exercice de l’autorité** |  |  |  |  |
| **Appréciation générale :** |

 **L’enseignant ou l’enseignante d'accueil,** [*date, signature]*

## Annexe 7 — Rapport de l’enseignant ou de l’enseignante d’accueil (stage EPA, semestre 10)

|  |  |
| --- | --- |
| Master MEEF 1er degré – 2e année | **Année universitaire 2023-2024** |
| **Stage en pratique accompagnée – Rapport de l’enseignant ou de l’enseignante d’accueil** |

|  |
| --- |
| Nom - Prénom de l’étudiante ou de l’étudiante : |
| Site de formation : |
| Lieu de stage filé : |
| Classe : |
|  |
| Enseignant ou enseignante d’accueil |
| Stage du ………… au ………… | Durée du stage (en jours de classe) |
| Conditions d’exercices |
| Activités de l’étudiante ou de l’étudiante pendant la période de stage |

Le renseignement du présent avis prend en compte la pratique de classe, le rapport à l’environnement et les différents échanges avec les enseignants et enseignantes d’accueil.

Les compétences énoncées font référence aux Attendus de l’annexe 2.

Pour chacune des rubriques ci-dessous, évaluez le stagiaire en cochant l’une des cases.

|  |
| --- |
| **L’étudiant ou l’étudiante-professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale (éthique professionnelle)** |
| Attendus de référence (annexe 2)  |  | **Insuffisant** | **A consolider** | **Satisfaisant** | **Très satisfaisant** |
| A12 | Répond aux exigences de sécurité des élèves et confidentialité |  |  |  |  |
| A11 A13  | Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l’établissement |  |  |  |  |
| A15 A16 | Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s) |  |  |  |  |
| A17 | Est attentif à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école |  |  |  |  |
|  | **Remarques** |

|  |
| --- |
| **L’étudiant ou l’étudiante-professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages (conceptions et conduites de séances)** |
| Attendus de référence (annexe 2) |  | **Insuffisant** | **A consolider** | **Satisfaisant** | **Très satisfaisant** |
| A22 | Prête attention aux fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) |  |  |  |  |
| A22 ; A23 | Construit des séances structurées et cohérentes répondant aux objectifs visés |  |  |  |  |
| A24 | Met en œuvre des séances en étant attentif aux élèves. |  |  |  |  |
| A 25 | Instaure un cadre dynamique et propice aux apprentissages. |  |  |  |  |
| A26 | Commence à mesurer les acquis des élèves.  |  |  |  |  |
|  | **Remarques** |

|  |
| --- |
| **L’étudiant ou l’étudiante-professeur, praticien réflexif, acteur ou actrice de son développement professionnel (formation et développement professionnel)** |
| Attendus de référence (annexe 2) |  | **Insuffisant** | **A consolider** | **Satisfaisant** | **Très satisfaisant** |
| A34 | Questionne sa pratique pour la faire évoluer |  |  |  |  |
| A35 | Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés |  |  |  |  |
|  | **Remarque :** |

|  |
| --- |
| **Bilan global** |

A : le : L’enseignant ou l’enseignante d’accueil

(Nom et Prénom – Signature)

## Annexe 8 — Attestation de présence (stage en pratique accompagnée)

|  |  |
| --- | --- |
|  | **2017_logo_academie_Nancy_Metz** |
| **Stage de 2ème année de Master MEEF 1er degré (pratique accompagnée)** |
| **Attestation de présence** | **Année universitaire 2023-2024** |
| NOM  | Prénom | Site de formation | Groupe |
| Lieu de stage |
| NOM et prénom du directeur ou de la directrice de l’école |
| NOM et prénom de l’enseignant ou de l’enseignante d’accueil |
| Classe de stage |
| Période du stage | Du  | Au |
| Jours de présence (1) |
|  | Matin | Après-midi |
| Jour mois année |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| (1) indiquer « présent », « absent ». Mettre une croix pour les périodes où le stage n’a pas lieu |
| Signature de l’enseignant ou de l’enseignante d’accueil | Signature de l’étudiant ou l’étudiante en stage |
|  | Fait àLeSignature et cachet du directeur ou de la directrice de l’école d’accueil |

Ce document doit parvenir sous 15 aux services pédagogiques du site (adresse de contact à l’annexe 5)

## Annexe 9 — Coordonnées des services pédagogiques des sites de l’INSPÉ

Nancy-Maxéville (54) : inspe-gestm2-ncy@univ-lorraine.fr

Bar le Duc (55): inspe-pedagogie-bld@univ-lorraine.fr

Metz-Montigny (57): inspe-pedagogie-mtz@univ-lorraine.fr

Sarreguemines (57): laura.kurtz@univ-lorraine.fr

Epinal (88): inspe-pedagogie-epi@univ-lorraine.fr

1. Voir annexe 3. [↑](#footnote-ref-1)